

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi dix avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Joël Dupuy
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Alain Gueguen
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	A donné pouvoir à Line Million
	LE MARC	Martine	Présente
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 22 Représentés : 7 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

28. Rapport d'orientation budgétaire général

Rapporteur : Frank NICOLAS

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB :

- ✓ Échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité ;
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

- ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT pour les communes).

- ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ;
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues ;
- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : Programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget) ;
- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.



Les comptes financiers uniques de la collectivité ayant été pré-validés, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires de 2025 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- _ Compte financier unique provisoire
- _ Ligne de trésorerie
- _ Tendances et enjeux
- _ Fiscalité
- _ Focus par service/compétence
- _ Structure de la dette
- _ Données générales sur les effectifs

COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIRE

Dépenses de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	2 065 940,97 €	2 398 055,39 €	2 727 053 ,41 €	2 988 615,59 €
Dépenses d'ordre	194 641,59 €	213 275 ,71 €	198 468,22 €	290 984,96 €
Total	2 260 582,56 €	2 611 331,10 €	2 925 521,63 €	3 279 600,55 €

Les dépenses en fonctionnement ont progressé en 2025, notamment dû à l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL (+3% par an pendant 4 années), le coût de l'énergie (électricité), la gestion des aires du gens du voyage via un prestataire, remplacements d'agents en arrêt et une régularisation importante d'amortissements à effectuer en opération d'ordre.

Recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles	2 444 332,91 €	3 010 814,79 €	3 198 112,67 €	3 320 646,77 €
Recettes d'ordre	88 253,38 €	52 816,53 €	70 548,13 €	88 161,06 €
Total	2 532 586,29 €	3 063 631,32 €	3 268 660,80 €	3 408 807,83 €

Les recettes ont également progressé, avec une augmentation des bases d'imposition ou bien encore le remboursement des arrêts maladies

Dépenses d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles investissement	2 847 112,27 €	1 104 051,07 €	922 118,22 €	689 687,33 €
Dépenses d'ordre	129 679,38 €	113 633,58 €	70 548,13 €	94 010 ,86 €
Total	2 976 791,65 €	1 217 684,65 €	992 666,35 €	783 698,19 €
Dont dépenses financières	90 994,64 €	137 802,91 €	115 803,82 €	128 145,40 €



Les dépenses financières concernent le remboursement en capital des emprunts ainsi que l’adhésion à un organisme prêteur

Recettes d’investissement

	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles	2 529 228,53 € FCTVA : 91 337,07 € Excédent de fonctionnement (1068) : 200 000 € Emprunt réalisé de 650 000 €	676 199,66 € FCTVA : 120 698,45 € Excédent de fonctionnement (1068) : 250 000 € Pas d’emprunt réalisé	1 377 780,86 € FCTVA : 25 843,16 € Excédent de fonctionnement (1068) : 500 000 € Emprunt réalisé 700 000,00 €	448 358,18 € FCTVA : 9 965,47 € Excédent de fonctionnement (1068) : 400 000 € Pas d’emprunt réalisé
Recettes d’ordre	236 067,59 €	274 092 ,76 €	198 468,22 €	296 834,76 €
Total	2 765 296,12 €	950 292,42	1 576 249,08 €	745 192,94 €

Résultat provisoire 2025 (le compte financier unique sera voté lors du conseil du mois d’avril)

	Pour 2025	Avec la reprise des résultats des exercices précédents (clôture)
Excédent de fonctionnement	129 207,28 €	459 464,67 €
Excédent d’investissement	- 38 505,25 €	158 056,35 €
Excédent total	90 702,03 €	617 521,02 €

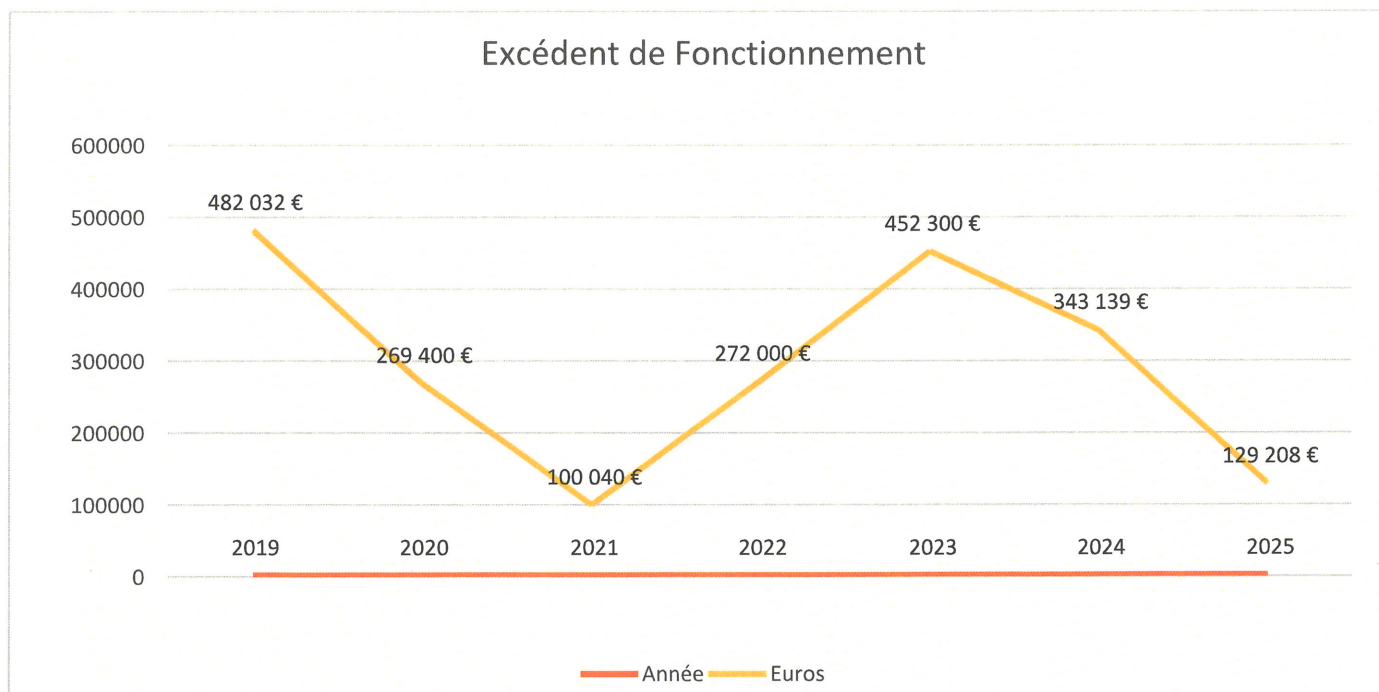
LIGNE DE TRÉSORERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la ligne de Trésorerie n’est pas utilisée.

TENDANCES ET ENJEUX

L’**excédent de fonctionnement** permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d’investissement.





La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de fonctionnement	2 314 491 €	2 444 332,91 €	3 010 814,79 €	3 198 112,67 €	3 320 646,77 €
- charges réelles de fonctionnement	1 965 193 €	2 065 940,97 €	2 398 055,39 €	2 727 053,41 €	2 988 615,59 €
= CAF Brute	349 298 €	378 391,94 €	612 759,40 €	471 059,26 €	332 031,18 €
- remboursement en capital	134 920 €	90 994,64 €	137 802,91 €	115 803,82 €	122 445,40 €
= CAF nette	214 378 €	287 397,30 €	474 956,49 €	355 255,44 €	209 585,78 €

FISCALITÉ

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; Il est possible pour la BBO de modifier ce taux, ainsi que celui de la taxe foncière.

La situation financière conduit à avoir une réflexion sur la fiscalité en 2026.



FOCUS PAR COMPÉTENCES/SERVICES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

➤ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

Des travaux d'extension du Chantiers des Hêtres sont prévus pour un montant estimé de 150 000€.

Des travaux de rénovation de certains gîtes du Village de Remoulin sont également prévus pour un montant estimé de 50 000 €.

Aménagements des zones d'activités

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités à la suite.

➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mise en place d'Aides économiques : 30 000 €

- Aides à l'installation des agriculteurs (4 maxi par an) : 10 000 €
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (2 maxi par an) : 5 000 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 maxi par an) : 15 000 € (remboursement partiel de la Région / Communes)

➤ TOURISME

Conformément aux missions obligatoires des Intercommunalités qui sont inscrites dans le Code du Tourisme à l'article L.133-3, BBO exerce les missions suivantes :

- Promotion,
- Accueil,
- Information
- Coordination des partenaires du développement touristique local.

La taxe de séjour pour l'année 2025 représente environ 137 583 €.

tableau de répartition de la collecte de la taxe de séjour par type d'hébergement :

Hôtel	34 560 €
Camping	21 328 €
Village de vacances	0 €
Location saisonnière	81695 €

La recette est affectée comme suit :

- Salaire de la responsable du service Tourisme et saisonnier
- Logiciel de gestion de la taxe de séjour



- Participation aux dépenses liées au nettoyage et à la surveillance des plages de la commune de Plouhinec
- Actions de communication/ Promotion du territoire/ Salon du tourisme
- Actions de réalisation d'un Landscape Game « L'anneau de Waroch » sur les 5 communes de la BBO
- Étude de signalétique de pistes cyclables V45
- Mobilité Bus des plages

➤ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets.

➤ AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000€.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 12 334,09 € en 2025.

Le schéma d'accueil des gens du voyage prévoit l'obligation de rénover les aires d'accueil existante et de mettre en place une médiation sociale sur les aires. Ces rénovations représentent un coût estimé de **70 000 €**. Une demande de validation du montant de la subvention possible est en cours. La gestion et la médiation sociale sont assurées par une entreprise spécialisée, Soliha, pour un montant de 55 500 € par an.

➤ GESTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

Il est proposé de porter le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations rappel. Cette taxe a vocation à couvrir à terme les frais de lutte contre l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan. Elle a représenté 170 000 € en 2025.

Les actions prévues pour 2025 sont :

- _ Subvention au Syndicat mixte de la ria d'Etel,
- _ Subvention au SAGE

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

➤ CRÉATION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Salle de sports de Bellevue à Merlevenez : rénovation du parking à prévoir dans les prochaines années

Base nautique de la Vieille Chapelle à Sainte-Hélène : Des travaux de rénovation seront à prévoir dans les prochaines années.

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe.



Recyclerie : Des travaux seront également à prévoir.

➤ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les subventions aux associations d'intérêt communautaire et aux associations entrant dans le champ des compétences de BBO Communauté représenteront une enveloppe de 65 000 € environ.

➤ MAISON FRANCE SERVICE ET ANIMATION NUMÉRIQUE

BBO Communauté bénéficie d'une subvention de l'Etat et d'un accès aux formations et au réseau national des France Service. BBO percevra 47 500 € en 2026 pour la France Service.

Des animations ont lieu régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public).

Certains partenariats de la France Service sont assurés par des associations conventionnées : Boutique de Droit, Mission locale, Solidarité paysan.

➤ EMPLOI ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

Les chantiers de transition professionnelle :

Ils sont financés par l'Union Européenne, l'État et le Département au titre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le montant total annuel du coût des chantiers est de 400 000 €, la dépense est très largement couverte par les subventions. Les subventions de l'Union européenne, de l'État et du Département représentent 82 % de la dépense.

Des variations sensibles peuvent avoir lieu en fonction des recrutements et des sorties des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

L'Atelier Commun de Travaux et d'Entraide :

Le fonctionnement de l'ACTE représente environ 115 000 €, avec une subvention du Département au titre de l'action sociale de 100 000 € et une recette de vente allant de 5 000 € à 10 000 € par an.

Des travaux de rénovation et d'agrandissement ont débuté en janvier pour un montant de 875 000 € HT. Des subventions sont attendues pour un montant de 328 000 €.

➤ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Le budget sera d'environ **348 000 € pour 2026**, ce qui représente le salaire annuel pour les 10 personnes (9 aides à domicile et 1 agent administratif) mises à disposition du Service d'Aides à Domicile « Ensemble à Domicile ». Les recettes sont constituées des remboursements d'Ensemble à Domicile, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles.



Le CIAS travaille également sur l'animation de l'Atelier et du Jardin des Pas Perdus en vue de créer un Espace de vie sociale. Le budget, porté par le budget général, représente environ 3 000€ pour 2026. Ces animations ont pour but de faire connaître le lieu et d'impulser une dynamique auprès des habitants et associations, qui pourront utiliser le site pour leurs propres animations.

Service d'Aide à domicile (SAAD) :

Pour rappel, le Service d'Aide à domicile est constitué en Groupement de coopération sociale et médico-sociale géré par un Conseil d'Administration. Il couvre les 5 communes de la BBO Communauté ainsi que les communes de Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte 93 aides à domicile (avec les CDD) ayant effectué environ 92 940 heures en 2025 pour 625 usagers ainsi que 8 administratifs.

Le service a intégré les locaux situés dans le bourg de Merlevenez (ancienne Poste) en avril 2024.

➤ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cf. présentation du budget annexe.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

➤ RÉSEAUX PUBLICS ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Par délibération du 17 octobre 2023, BBO Communauté s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ **361 000 € d'investissement par an** pour BBO Communauté (convention 2023-011-08) et 7 000 € en fonctionnement.

2025	2026	2027	Total
368 000 €	368 000 €	368 000 €	1 104 000,00 €

Au total, le déploiement de la fibre optique représentera un coût total pour le BBO de 3 580 000 €

Environ 11650 prises ont été raccordées à la fibre optique, soit l'ensemble des foyers et une grande partie des entreprises.

➤ MOBILITÉS ET TRANSPORTS

Les principales dépenses concernant la compétence Mobilités sont :

Transport Collectif	Montants
Convention Région renforcement ligne 16	120 000 €
Convention Lorient Agglomération Porzo	5 000 €
Navettes estivales	30 500 €
adhésion à Bretagne Mobilité	2 700 €



Déplacements Voiture	Montants
Covoiturage plate forme Ouest Go	5 000 €
Etude Mobilités RN65	25 000 €

➤ SERVICES COMMUNS AUX 5 COMMUNES PORTÉS PAR BBO COMMUNAUTÉ

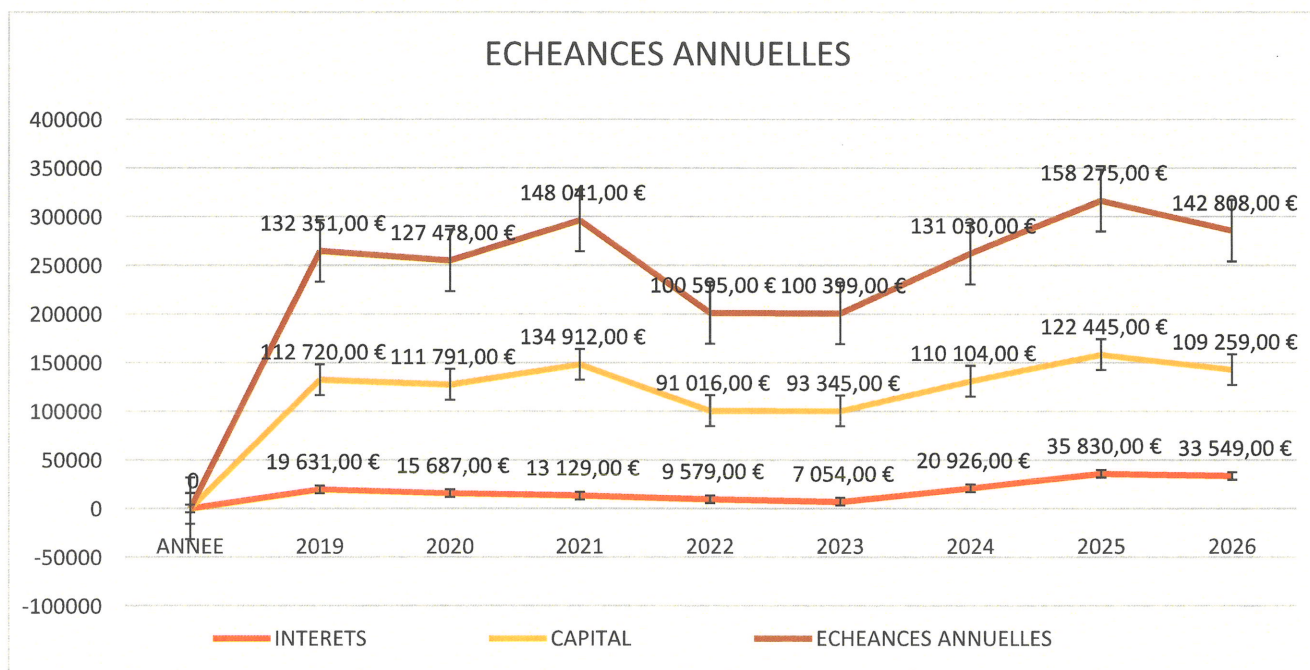
Les services communs financés par les communes sont les suivants :

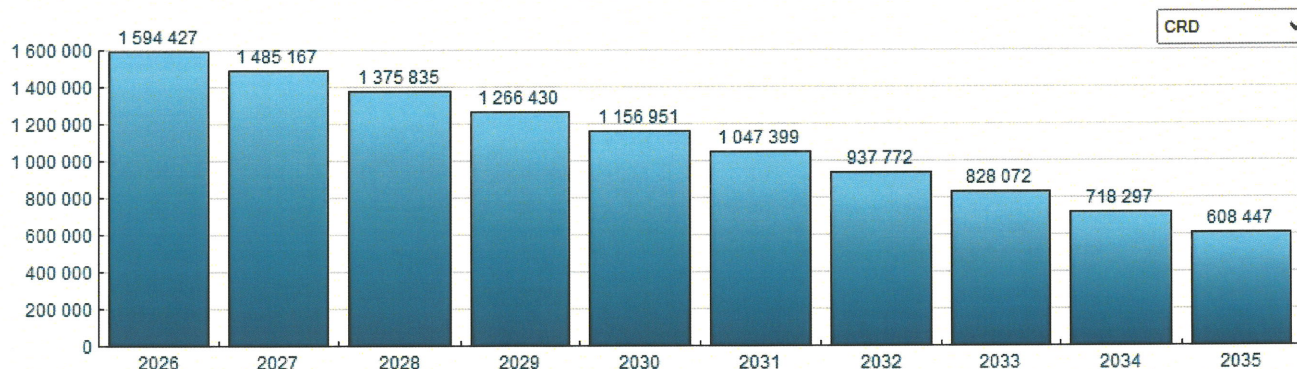
- Service informatique commun (1 ETP)
- Instruction du Droit des sols (2.4 ETP)
- Mission Convention territoriale globale (1 ETP)
- Police municipale intercommunale (1.9 ETP / 2 ASVP en renfort l'été financés par la commune de Plouhinec)
- Actions du Contrat Local de Santé

ANNUITE DE LA DETTE

2025 : 122 445,40 € et 35 830 €

2024 : 110 104 € et 20 926 €





26/03/2026	Récapitulatif pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2026	IRD au 31/12/2026	Capital remboursé sur la période
Budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU										
□	E 14578	Emprunt 5067488	01/03/2016	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS SCHEMA D AMENAGEMENT NUMERIQUE	EURO	225 211,00	01/02/2036	104 159,98	12 254,68	11 260,56
□	E 20120	Emprunt dd172400	16/07/2020	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE DE PORT LO SCHEMA AMENAGEMENT NUMERIQUE 2E PH	EURO	400 000,00	30/11/2040	283 090,78	7 526,28	19 665,45
□	E 20120	Emprunt 0913 245	30/10/2022	AGENCE DE PORT LOUIS RENOVATION SALLE DES SPORTS MERLEVEN	EURO	650 000,00	30/10/2037	476 666,72	34 051,95	43 333,32
□	E 20120	Emprunt AFL 3674	31/07/2024	AFL DEPLOIEMENT FIBRE BATIMENT TECHNIQUE	EURO	700 000,00	21/07/2044	621 250,00	209 922,21	35 000,00
Total pour budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU								1 485 167,48	263 755,12	109 259,33
Total général								1 485 167,48	263 755,12	109 259,33

26/03/2026	Situation Pluriannuelle des Emprunts	1 / 1
------------	--------------------------------------	-------

Montants : Capital Restant

COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
□	E14578	SCHEMA D AMENAGEMENT	225 211,00	115 420,54	104 159,98	92 899,42	81 636,85	70 376,30	59 117,74	47 857,18	36 596,62	25 336,06	14 075,50
□	E20120	SCHEMA AMENAGEMENT N	400 000,00	302 756,23	283 090,78	263 352,49	243 541,06	223 656,20	203 697,66	183 665,19	163 558,49	143 377,32	123 121,38
□	E20120	RENOVATION SALLE DES S	650 000,00	520 000,04	476 666,72	433 333,40	390 000,08	346 666,76	303 333,44	260 000,12	216 666,80	173 333,48	130 000,16
□	E20120	DEPLOIEMENT FIBRE BATI	700 000,00	656 250,00	621 250,00	586 250,00	551 250,00	516 250,00	481 250,00	446 250,00	411 250,00	376 250,00	341 250,00
Total du Budget COM.DE			1 975 211,00	1 594 426,81	1 485 167,48	1 375 835,31	1 266 430,00	1 156 951,26	1 047 398,84	937 772,49	828 071,91	718 296,86	608 447,04
Total général			1 975 211,00	1 594 426,81	1 485 167,48	1 375 835,31	1 266 430,00	1 156 951,26	1 047 398,84	937 772,49	828 071,91	718 296,86	608 447,04

FOCUS SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2026 (53,77 ETP) :

- 57 agents au total (dont 31 titulaires, 1 stagiaire, soit 31,60 ETP)
- Budget général : 45 agents : 22,83 ETP titulaires, 6.2 ETP contrats à durée déterminée (CDD), 3,5 ETP CDI, 11 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), 8.7 ETP
- Service Public d'Élimination des Déchets : 9 agents : 6 ETP titulaires, 1 stagiaire, 2 ETP CDD
- Service Public Assainissement Non Collectif : 1 agent : 1 ETP titulaire
- Remoulin : 2 agents : 0.77 ETP titulaire + 0.77 ETP CDD

Informations sur les dépenses de personnel 2025 avec notamment des éléments sur la rémunération :

Chapitre 012 salaires chargés et personnel extérieur :

- 1 792 388, 39 € /budget général
- 80 573,54 € /Remoulin
- 476 572,59 € /SPED
- 45 084,58 € /SPANC

Total : 2 394 619,10 € tous budgets confondus

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décompose en 2025 ainsi :

- Traitements indiciaires : **1 102 235, 80 € brut**
- Régimes indemnitaires : **212 425,83 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2025 : **15 073,45 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2025 : **3 904,89 €**

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2025 à : **238 310,34 €**, ces salaires sont intégralement remboursés.

Les conseillers communautaires discutent sur les recettes d'investissement qui sont en grande partie liées aux emprunts. Le financement du déploiement de la fibre optique, qui représente un montant très important chaque année. Les emprunts réalisés sont en partie liés à ce déploiement. Le coût de chaque prise pour BBO est d'environ 390 euros. Il n'y aura pas de recette sur cette opération.

Le déploiement se termine sur le territoire et l'ensemble des foyers peut désormais avoir accès à une connexion par fibre optique s'il le souhaite..

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 3 (Ludovic Le Clavé, Isabelle Le Deore, Michel Le Bouedec)
-----------	------------	--



La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le 14 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 13 avril 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

Pour la Présidente
et par délégation



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 056-245600440-20260410-28C_2026_04_10-DE